



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DEPLACEMENT ENTRE LA GUYANE ET TOUT AUTRE POINT
DU TERRITOIRE NATIONAL**
(dans les deux sens)

ATTESTATION ET DECLARATION SUR L'HONNEUR

En application du décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié¹ et de l'arrêté du préfet de la Région Guyane² portant mesures de prévention et restrictions nécessaires pour lutter contre la propagation de la COVID-19 dans le département de la Guyane,

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le :

À :

Domicilié(e) (**adresse à destination**) :

- ◆ **certifie que mon déplacement est lié au motif suivant** (*cocher la case et joindre un document justificatif*) :

<input type="checkbox"/>	1° motif impérieux d'ordre personnel ou familial ;
<input type="checkbox"/>	2° motif de santé relevant de l'urgence ;
<input type="checkbox"/>	3° motif professionnel ne pouvant être différé.

- ◆ **présente** (*cocher la case et joindre un document justificatif*) :

<input type="checkbox"/>	le résultat d'un test PCR réalisé moins de 72 heures avant ce déplacement <i>[pour toute personne âgée de 11 ans ou plus]</i>
--------------------------	---

- ◆ **déclare sur l'honneur** (*cocher les cases*) :

<input type="checkbox"/>	ne pas présenter de symptôme d'infection à la COVID-19 ;
<input type="checkbox"/>	ne pas avoir été , à ma connaissance, en contact avec un cas confirmé de COVID-19 dans les quatorze jours précédant ce déplacement ;
<input type="checkbox"/>	accepter qu'un test ou un examen biologique de dépistage virologique de détection du SARS-CoV-2 puisse être réalisé à mon arrivée <i>[pour toute personne âgée de 11 ans ou plus]</i> ;
<input type="checkbox"/>	avoir l'obligation civile et morale de respecter un auto-isolement de 7 jours après mon arrivée et <i>[pour toute personne âgée de 11 ans ou plus]</i> de réaliser un test PCR à l'issue de cette période. <i>(Pour tout déplacement entre la Guyane et la métropole dans les deux sens ainsi que pour les déplacements au départ de la Guyane et à destination des Antilles).</i>

Fait à : , le / / 2021

Signature :

¹ Dans sa version en vigueur.

² Se rapporter à la dernière version de l'arrêté préfectoral sur le site <http://www.guyane.gouv.fr/>